



AQUITAINE

Ecole Française de Voile
Ecole de Sport
Voile Scolaire
Yatching
Aviron

Club Nautique de Claouey

AFFILIÉ A LA F.F.V. ET A LA F.F.S.A.

Créé en 1931

Cher(e)s ami(e)s et membres du Club Nautique de Claouey,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir, ci-joint, la convocation et les informations concernant l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 04 décembre 2010.

Au cours de cette assemblée nous procéderons au renouvellement du tiers sortant. Votre présence demeure toujours aussi indispensable.

Je tiens à vous préciser que ce comité peut être composé de 21 membres. Aussi n'hésitez pas à poser votre candidature pour nous rejoindre au sein du comité directeur.

Pour clôturer cette assemblée générale, une remise de prix récompensera nos membres les plus dévoués ainsi que nos sportifs ayant obtenu les meilleurs résultats.

En souhaitant vous y retrouver très nombreux,

Recevez mes amitiés les plus sportives.

Le Président

Jean-Pascal NOUETTE

Club Nautique de Claouey - Place Eric Tabarly - 33950 LEGE CAP-FERRET

TEL 05 56 60 73 15 - FAX 05 56 60 76 18

E.mail : <mailto:cnclaouey@free.fr> - site : <http://www.cnclaouey.com/>



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONVOCATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du Club Nautique de Claouey qui se déroulera le Samedi 04 décembre 2010 à 16 heures, au club nautique, port de Claouey.

ORDRE DU JOUR

- **Adoption du PV de l'AG du 19 décembre 2009**
- **Rapport moral du Président**
- **Rapports des commissions**
- **Rapport financier**
- **Renouvellement du tiers sortant**
- **Questions diverses**
- **Remise des récompenses**

Si vous souhaitez faire partie du Comité de Direction, vous devez faire acte de candidature auprès du secrétariat au moins trois jours avant l'Assemblée Générale soit, avant le mercredi **01 décembre 2010 à 16 heures**.

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale, merci de faire parvenir votre pouvoir au secrétariat du club à l'adresse suivante :

Club Nautique de Claouey
Place Eric Tabarly
33950 LEGE CAP FERRET

ou le remettre à votre représentant.

Vous remerciant par avance de votre participation et de votre présence à cette assemblée générale, recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos meilleurs sentiments.

Le Comité de Direction.

Afin de mieux connaître notre association et de pouvoir participer utilement et en connaissance de cause à l'Assemblée Générale du samedi 04 décembre 2010, nous vous indiquons ci-dessous des renseignements nécessaires :

Tiers sortant : Bernard Ribeyrol, Muriel Labarre de St Germain, Patrice Auger, Corinne Arcennathury, Fred Charruey, Charlotte Darribat

Démissionnaires :

Postes à pourvoir : 10

- Extraits des Statuts du CNClauouey adoptés à l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 1997-

IV - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 7 - ADMINISTRATION

L'association est administrée par un Comité de Direction composé de six membres au moins et de vingt et un au plus, pris parmi les membres actifs de la société, élus à bulletin secret par l'Assemblée Générale, ou nommée par celle-ci.

La durée des fonctions des administrateurs est de 3 ans.

Tout administrateur est rééligible.

Le Comité est renouvelable par tiers tous les ans.

Article 8 - ELIGIBILITE

Est éligible au Comité toute personne jouissant de ses droits civiques et politiques, titulaire d'une licence fédérale annuelle, prise dans le club, et membre de l'association depuis plus de six mois, à jour de sa cotisation.

Les candidats n'ayant pas atteint la majorité légale devront, pour faire acte de candidature, produire une autorisation parentale ou de leur tuteur légal.

Toutefois, la moitié des sièges du Comité de Direction devra être occupé par des membres ayant atteint la majorité légale.

Ne pourront être éligible ou rééligible que les membres ayant fait acte de candidature écrite auprès du secrétariat du club ou du Président, au moins trois jours avant l'Assemblée Générale.

La publication des candidatures sera affichée au panneau officiel du Club.

Article 17 - VOTE

Chaque membre de l'association à jour de ses cotisations a droit à une voix. Le vote par procuration est admis pour les Assemblées Générales. Toutefois, un sociétaire ne pourra détenir plus de quatre pouvoirs.

Le représentant légal des sociétaires de moins de seize ans, à jour de leurs cotisations, dispose d'un nombre de voix égal au nombre des enfants de moins de seize ans qu'il a fait inscrire comme sociétaire.

Est électeur tout membre, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré au club depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations.

Chaque membre de l'association a droit à une voix.

CLUB NAUTIQUE DE CLAOUEY

ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 04 DECEMBRE 2010

POUVOIR

Je soussigné(e), n'ayant pas la possibilité de participer à l'Assemblée Générale du Club Nautique de Claouey, qui se tiendra le samedi 04 décembre 2010, donne pouvoir à

M ou à défaut à M

Fait à, Le

Signature,

CLUB NAUTIQUE DE CLAOUEY

ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 04 DECEMBRE 2010

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e),

Pouvant être éligible, fait acte de candidature au Comité de Direction du Club nautique de Claouey.

M ou à défaut à M

Fait à, Le

Signature,

Coupon à faire parvenir au secrétariat du Club Nautique de Claouey ou au Président
Avant le mercredi 01 décembre 2010